

1

INFORMATION DE RUBRIQUES PROFESSIONNELLES 2005/06 L'ANNUAIRE DE TÉLÉCOPIE DAD

EINGEGANGEN
30 Juni 2005
Erl.....

9807641 DM05049

ATTENTION !

VEUILLEZ VÉRIFIER L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-APRÈS, MÊME SI VOUS NE PASSEZ PAS DE COMMANDE, ET NOUS RENVoyer CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI AUSSI RAPIDEMENT QUE POSSIBLE AFIN D'ACTUALISER LES INSCRIPTIONS.

UNION POUR LA COOPÉRATION
BOURGOGNE RHÉNANIE PALATINAT
12 RUE DU PETIT POTET
21000 DIJON

DM051605408

CHER ABONNÉ DE LA TÉLÉCOPIE,
L'ANNUAIRE COMMERCIAL INTERNATIONAL PUBLIÉ PAR LA DAD DEUTSCHER ADRESSDIENST GMBH EST ACTUELLEMENT EN COURS DE RÉDACTION POUR L'ÉDITION 2005/06. L'INSCRIPTION PROPOSÉE CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS CI-APRÈS EST ASSUJETTIE AU PAIEMENT DES FRAIS CORRESPONDANTS.

DESCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE ET DE VOS ACTIVITÉS:

VEUILLEZ INDIQUER LA BRANCHE RESPECTIVE PAR UNE 'X' SANS OUBLIER DE NOUS DONNER D'ÉVENTUELLES PRÉCISIONS.

PROPRIÉTAIRE/GÉRANT:

Président : M^{me} M^orice THIEFFEVAT

TÉLÉPHONE:

TÉLÉCOPIEUR:

E-MAIL: ucbrp@p.bertysurf.fr

INTERNET: www.ucbrp-asso.fr

- ADMINISTRATION - AMBASSADES/CONSULATS
- AGRICULTURE - SYLVICULTURE - PÊCHE
- ALIMENTATION
- ART - ANTIQUITÉS
- ARTISANAT
- ASSURANCES
- AUTOMOBILES - MOTOS
- AVIATION
- AVOCATS - NOTAIRES
- BANQUES - FINANCE
- BIJOUTERIE - HORLOGERIE
- BOIS
- BUREAU
- CHIMIE
- COMMERCE - IMPORTATION/EXPORTATION - VENTE
- COMMUNICATION
- COSMÉTIQUE
- ÉLECTROTECHNIQUE - ÉLECTRONIQUE
- ÉNERGIE - MATIÈRES PREMIÈRES - ENVIRONNEMENT
- HÔTELLERIE - GASTRONOMIE
- IMMOBILIERS
- IMPRIMERIE - FOURNITURES POUR IMPRIMERIES

- INDUSTRIE
- INDUSTRIE DU BÂTIMENT
- INGÉNIEURS - ARCHITECTES
- JOUETS - ARTICLES POUR OFFRIR
- LOISIRS - SPORTS
- MACHINES
- MÉDIA
- MÉTALLURGIE
- MEUBLES - AMEUBLEMENT/DÉCORATION
- MUSIQUE
- NAVIGATION
- ORDINATEURS - TRAITEMENT DES DONNÉES
- PAPIER - EMBALLAGES
- PHOTOGRAPHIE - OPTIQUE - MÉCANIQUE DE PRÉCISION
- PRESTATIONS DE SERVICE
- SANITAIRE ET SOCIAL - PHARMACIE
- SCIENCES - RECHERCHES - ÉDUCATION
- TEXTILE - CUIR - CHAUSSURES
- TOURISME
- TRANSPORT - TRAFIC
- VERRE - PORCELAINES - CÉRAMIQUE
- DIVERS association franco-allemand

COMMANDE:

NOUS PASSONS A LA SOCIÉTÉ DAD DEUTSCHER ADRESSDIENST GMBH CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FIGURANT AU VERSO. L'ORDRE D'INSERTION PORTANT SUR LA PUBLICATION DES INDICATIONS, SOUS UNE FORME GRAPHIQUE MISE EN VALEUR, DANS LA PROCHAINE ÉDITION ET LES ÉDITIONS SUIVANTES DE L'ANNUAIRE PROFESSIONNEL DU DAD TELEFAX RÉGISTRÉ INTERNATIONAL. LES FRAIS SE MONTENT À 799,- EUR PAR ÉDITION ET INSCRIPTION DANS UNE RUBRIQUE ET SONT PAYABLES D'AVANCE APRÈS FACTURATION. CHAQUE INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE DANS UNE RUBRIQUE EST FACTURÉE DE 170,- EUR. NOUS COMMANDONS ÉGALEMENT UN ANNUAIRE PROFESSIONNEL AU PRIX DE 49,90 EUR. L'ORDRE D'INSERTION EST VALABLE POUR TROIS ÉDITIONS PARAISSANT ANNUELLEMENT ET SE PROLONGE D'UNE ANNIÉE ÉDITION S'IL N'EST PAS RÉSILIÉ PAR ÉCRIT TROIS MOIS AVANT LA DATE D'EXPIRATION DU CONTRAT. LA SOCIÉTÉ DAD GMBH SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE EN PAGE ET D'ILLUSTRE LE TEXTE. LES DONNÉES SERONT ENREGISTRÉES DE FAÇON ÉLECTRONIQUE. LA JURIDICTION COMPÉTENTE ET LE LIEU D'EXÉCUTION EXCLUSIFS SONT CEUX DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ DAD GMBH.

UNION POUR LA COOPÉRATION
BOURGOGNE / RHÉNANIE - PALATINAT
12, Rue du Petit-Potet
21000 DIJON (France)
Tél: 03 80 38 56 00 Fax: 03 80 37 40 52

DATE 29 Juin 2005

CACHET / SIGNATURE VALIDE

2

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PAIEMENT

1. EXCLUSIVEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PAIEMENT SUIVANTES SONT VALABLES POUR TOUTES LES COMMANDES PASSES À L'ÉDITEUR. CELUI-CI DOIT CONFIRMER PAR ÉCRIT TOUTES LES AUTRES CONVENTIONS POUR ASSURER LEUR VALIDITÉ. LA RELATION CONTRACTUELLE EST ÉTABLIE DÈS LE RENVOI DU BON DE COMMANDE SIGNÉ, À MOINS QU'UNE RÉVOCATION NE SOIT PAS ADRESSÉE PAR ÉCRIT DANS UN DÉLAI DE DEUX SEMAINES À PARTIR DE LA DATE DE LA COMMANDE.
2. SEUL LE DONNEUR DE LA COMMANDE EST RESPONSABLE DE LA LIVRAISON À TEMPS DES DONNÉES ET DES DOCUMENTS CORRECTS POUR L'ANNONCE. AU CAS OÙ L'ÉDITEUR NE RECEVRAIT PAS CÉS DOCUMENTS EN L'ESPACE DE 4 SEMAINES À PARTIR DE LA DATE DE LA COMMANDE, L'ANNONCE SERAIT COMPOSÉE AU FORMAT MINIMUM DE 13 MM X 55 MM (HAUTEUR X LARGEUR) CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DISPONIBLES. L'ANNONCE SERA PUBLIÉE DANS LA MÊME FORME L'ÉDITION PROCHAINE, À MOINS QUE L'ÉDITEUR N'AIT REÇU D'AUTRES INSTRUCTIONS. LE DONNEUR DE LA COMMANDE EST TENU D'INFORMER EN TEMPS DÙ L'ÉDITEUR DE TOUTE MODIFICATION. UNE IMPRESSION DE L'ANNONCE NE PEUT ÊTRE OBTENUE QUE SUR DEMANDE SPÉCIALE. SI LE COMMETTANT REÇOIT UNE IMPRESSION DE SON ANNONCE ET NE LA RENVOIT PAS À TEMPS, L'AUTORISATION D'IMPRIMER EST ALORS CONSIDÉRÉE COMME DÉLIVRÉE.
3. EN CAS D'IMPRESSIION INCORRECTE OU INCOMPLÈTE CAUSÉE PAR LA MAISON D'ÉDITION OU EN CAS DE CLASSIFICATION FAUSSE OU DE NONOBSERVATION PARTIELLE OU ENTIÈRE DE L'ANNONCE COMMANDÉE, L'AUTEUR DE LA COMMANDE AURA LE DROIT DE DEMANDER L'IMPRESSIION EN DUE FORME LORS DE L'ÉDITION PROCHAINE SANS ACCUMULATION DE FRAIS (CORRECTION). SI L'AUTEUR DE LA COMMANDE NE DESIRE PAS UNE IMPRESSIION CORRIGÉE LORS DE L'ÉDITION PROCHAINE, IL AURA LE DROIT DE DEMANDER UNE RECTIFICATION IMMÉDIATE ET UNE RÉDUCTION DU PRIX APPROPRIÉE. L'ÉDITEUR N'ASSUME PAS D'AUTRES RESPONSABILITÉS, SPÉCIALEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'INDEMNISATION, MOINS QU'ON NE PUISSE LUI REPROCHER D' AVOIR AGI INTENTIONNELLEMENT OU PAR NÉGLIGENCE GRAVE.
4. LA MAISON D'ÉDITION SE RÉSERVE LE DROIT DE DÉCIDER DE LA REPRISE DES ANNONCES DESIRÉES PAR L'AUTEUR DE LA COMMANDE SOUS CERTAINES RUBRIQUES OU BRANCHES. TOUTE COMMANDE D'INSERTIION PARVENANT À LA MAISON D'ÉDITION AVANT LA CLÔTURE DE LA RÉDACTION RESTE EN VIGUEUR ET L'ANNONCE SERA IMPRIMÉE DANS L'ÉDITION SUIVANTE.
5. LES PRIX INDIQUÉS SONT VALABLES POUR UNE ANNONCE PENDANT UN TERME D'UN AN. À MOINS QU'IL N'Y AIT D'AUTRE INDICATION EXPRESSÉMENT FAITE. SI LE CONTRAT COUVRE PLUSIEURS ANNÉES, LE PRIX DE L'ANNONCE EST PAYABLE ANNUELLEMENT. LE MONTANT EST PAYABLE AVANT LA PARUTION DU LIVRE EN L'ESPACE DE 15 JOURS APRÈS L'ÉMISSION DE LA FACTURE.
6. LA MAISON D'ÉDITION SE RÉSERVE LE DROIT DE PUBLIER LES INFORMATIONS SUR TOUT SUPPORT DE DONNÉES RÉSULTANT DE DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES.
7. CONFORMÉMENT AU § 33 DE LA LOI FÉDÉRALE ALLEMANDE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES, L'ÉDITEUR SOULIGNE, À TITRE PRÉVENTIF, QU'AVANT PUBLICATION TOUTES LES DONNÉES SERONT ENREGISTRÉES ÉLECTRONIQUEMENT.
8. DES CONVENTIONS VERBALES AVEC DES EMPLOYÉS AINSI QU'AVEC DES REPRÉSENTANTS OU CHARGÉS DE LA MAISON D'ÉDITION EXIGENT L'ACCORD ÉCRIT DE L'ÉDITEUR. LE CONTRAT RESTE VALABLE, MÊME SI L'UNE OU L'AUTRE STIPULATION DU CONTRAT EST OU DEVIENDRA PARTIELLEMENT OU COMPLÈTEMENT NULLE.
9. POUR TOUTE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX DONT DÉPEND LE SIÈGE DE LA MAISON D'ÉDITION SONT SEULS COMPÉTENTS. LE LIEU DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE ET LE LIEU D'EXÉCUTION SONT LE SIÈGE DE LA MAISON D'ÉDITION. ELLE SE RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE À LA JURIDICTION COMPÉTENTE DU DONNEUR D'ORDRE.

→ voir N. Thieffinat

DAD

Deutscher Adressdienst GmbH

DAD GmbH · P.O. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg

Union pour la Coopération
Bourgogne / Rhénanie Palatinat
Maurice Thieffinat
12, Rue du Petit Potet
21000 Dijon
FRANCE

REQU LE 20 JUL. 2005

Hambourg, 2005-07-15

Votre commande d'insertion DM05605408

Madame, Monsieur,

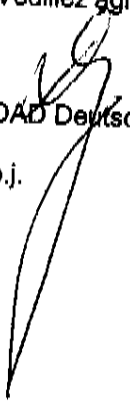
Nous vous remercions de votre commande dont vous trouverez une copie ci-joint.

Votre insertion a été traitée et nous vous envoyons la facture correspondante en vous priant d'en effectuer le paiement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

DAD Deutscher Adressdienst GmbH

p.j.



DAD**Deutscher Adressdienst GmbH**

DAD GmbH · P.O. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg

Union pour la Coopération
Bourgogne / Rhémanie-Palatinat
Maurice Thieffry
12, Rue du Petit Polet
21000 Dijon
FRANCE

Hambourg, 2005 07 11

Facture

Commande No. DM05605408 (à titre d'indiquer comme référence)
Facture No. 6007005 (à titre d'indiquer comme référence)
Client No. 6151061B

Quantité	Article	TVA %	TVA	Net
1	Insertion incluant branche additionnelle	0,00	0,00	789,00
		Net	EUR	789,00
		TVA	EUR	0,00
		Net	EUR	789,00

Veuillez effectuer le paiement dans les 15 jours.

coordonnées bancaires: Deutsche Bank AG
IBAN DE53 2007 0024 0352 8411 00
BIC/SWIFT Code DEUTDE33HAN

Weidestraße 126
22083 Hamburg
Germany

☎ ++49 (0)40 7511990
Fax ++49 (0)40 75119911
E-Mail: info@deutscher-adressdienst.de

Amtsgericht Hamburg HRB 88 115
VAT-No. DE813739877

DAD**Deutscher Adressdienst GmbH**

DAD GmbH · P.O. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg

REÇU LE 11 AOUT 2005

Union pour la Coopération
Bourgogne / Rhénanie Palatinat
Maurice Thieffenat
12, Rue du Petit Potet
21000 Dijon
FRANCE

REÇU LE 17 AOUT 2005

Hambourg, 2005-08-15

Rappel

Commande no.	DM05605408	(prière d'indiquer comme référence)
Facture no.	6007005	(prière d'indiquer comme référence)
Date de la facture	15.07.2005	
Client no.	61510618	

Nous avons constaté avec le regret que la facture susmentionnée d'un montant de **789,00 EUR** n'a pas encore été réglée à ce jour.

Nous vous prions donc de donner des instructions de paiement aussitôt que possible. Merci de l'excellente coopération.

coordonnées bancaires: Deutsche Bank AG
IBAN DE53 2007 0024 0352 8411 00
BIC/Swift-Code DEUTDE33HAN

6



Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat

Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz / Burgund

Deutscher Adressdienst GmbH
Weidestraße 126
D 22083 HAMBURG

Dijon, le 9 septembre 2005

V/Réf.
commande n° DM05605408
Facture n° 6007005 du 15.07.05
Client n° 61510618

Monsieur,

Nous avons été très surpris de recevoir votre facture du 15 juillet ainsi que votre rappel du 15 août.

En effet, nous n'avons jamais passé de commande. Vous nous avez envoyé une fiche d'information de rubriques professionnelles 2005/2006 pour l'annuaire de Télécopie DAD, en mentionnant "Veillez vérifier l'exactitude des indications ci-après, même si vous ne passez pas ce commande, et nous renvoyer ce formulaire dûment rempli aussi rapidement que possible afin d'actualiser les inscriptions". Nous vous avons donc retourné cette fiche comme demandé.

Il nous est absolument impossible de vous régler la somme de 789 euros, notre association (fonctionnant uniquement avec des bénévoles) n'en ayant pas les moyens.

Votre façon de procéder est malhonnête et abusive et nous pouvons nous retourner contre vous en raison de publicité mensongère. Nous vous prions d'annuler cette "prétendue" commande faute de quoi nous serons amenés à déposer une plainte auprès du Procureur de la République. Comme vous pouvez le voir sur l'article de presse ci-joint, une Société comme la vôtre a été condamnée pour publicité mensongère.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président,

M. THIEFFENAT

12 rue du Petit Potet 21000 DIJON - ☎ : 03 80 36 22 91 - ☎ : 03 80 67 40 52

e.mail : ucbrp@libertysurf.fr - site internet : www.ucbrp.asso.fr

Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz / Burgund : Wallstraße 3 - D 55122 MAINZ - ☎(0049) 6131.16.45.63 - ☎ (0049) 6131 16 29 41

7



Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat

Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz / Burgund

Deutscher Adressdienst GmbH
Weidestraße 126
D 22083 HAMBURG

Dijon, le 4 novembre 2005

V/REF.
Facture n° 6007005
Client n° 61510618

Monsieur,

Nous faisons suite à votre rappel du 17 octobre concernant la facture référencée ci-dessus.
Or, nous vous avons envoyé un courrier le 9 septembre vous expliquant qu'en aucun cas nous ne réglerions cette facture. Vous trouverez ci-joint, copie du courrier.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,

M. THIEFFENAT

DAD**Deutscher Adressdienst GmbH**

DAD GmbH · P.O. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg

Union pour la Coopération
Bourgogne / Rhénanie Palatinat
Mr. Maurice Thieffenat
12, Rue du Petit Potet
21000 Dijon
FRANCEA voir ensemble
M

Hambourg, 2005-11-24/ik-mm

Commande no. DM05605408
Client no. 61510618
Votre lettre du 04.11.2005

Monsieur,

Nous avons reçu votre lettre mentionnée ci-dessus et vous en remercions.

Nous faisons tout d'abord une remarque, en effet, nous n'avons pas reçu votre lettre du 09.09.2005.

Or, nous récusons vos reproches de publicité mensongère. Nous attirons votre attention sur le fait que, nous prenons bien évidemment contact *au préalable* avec nos interlocuteurs en leur expédiant d'abord le formulaire par la voie postale. Nous vous laissons assez de temps afin de réfléchir si vous voulez ou pas de vous inscrire auprès de notre maison d'édition dans le but de passer une commande d'insertion. Vous pouvez répondre à notre courrier de manière affirmative ou négative. Nous n'intervenons pas quant à votre décision de choisir l'option convenante, au contraire vous faites votre choix tout seul et en connaissant la cause.

Or, nous pouvons pas accepté que le signataire suppose d'avoir voulu uniquement actualiser ses coordonnées. En effet, une signature n'était pas nécessaire pour une actualisation des données, mais par contre pour passer une commande il en fallait une. Ce que vous avez fait en toute conscience.

La commande est valable et ferme juridiquement. Les cases correspondantes aux renseignements concernant l'adresse de votre e-mail et internet, ainsi que la date et les activités et le cachet officiel de votre établissement apparaissent sur le formulaire et ont été correctement cochés. Nous ne pouvons pas accepté votre argument, comme quoi le formulaire portait à une confusion ou que notre procédure est malhonnête!

Cependant, tenant compte de votre situation financière et comme preuve de notre compréhension et bonne volonté, nous vous confirmons que nous sommes disposés à vous accorder, sans reconnaissance préjudiciable, une remise de 40% de notre facture no. 6007005 du 15.07.2005 et vous proposons de procéder au règlement du montant de 473,40 € jusqu'au

30.01.2006

En effet, nous vous accordons un délai supplémentaire afin de vous permettre la réception de la nouvelle édition de notre annuaire en guise du service rendu et vous prions d'assumer également vos responsabilités contractuelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans réception de votre paiement dans le délai accordés nous serons obligés de maintenir la validité de la commande aux termes initiaux contractuels. Veuillez trouver ci-joint une copie de votre commande.

Weidestraße 126
22083 Hamburg
Germany☎ +49 (0)40 7511990
Fax +49 (0)40 7511911
E-Mail: info@deutscher-adressdienst.deAmtsgericht Hamburg HRB 88 115
VA1-No. DE813739877
Managing Director: Inga Kruskop

DAD**Deutscher Adressdienst GmbH**Vik
9

DAD GmbH · P.O. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg

Nous vous remercions de votre gentillesse de nous mettre au courant des faits divers, mais nous vous confirmons que votre copie concernant "Annuaire Pro" ne nous concerne pas.

D'autre part, nous vous signalons que le lieu d'exécution et la juridiction compétente exclusifs sont le siège de notre société à Hamburg. Ainsi, dans cette affaire la loi allemande et non pas la loi française s'impose.

A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de procès nous craignons que votre avocat soit obligé de confier ce dossier à un de ses collègues autorisés à porter l'affaire devant le tribunal en Allemagne Fédérale.

En effet, les avocats français peuvent défendre les intérêts de leurs clients, néanmoins ils ne sont pas autorisés à porter cette affaire devant les tribunaux allemands. Ceci est uniquement réservé aux avocats allemands et ceux possédant une autorisation émanant de Bureau de Conseil de l'Ordre des Avocats, Barreau de Hamburg.

En espérant avoir clarifié la situation, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



p.o.
DAD Deutscher Adressdienst GmbH

p.j.: une copie de votre commande

10

Bien Public du 7/09/05
PUBLICITÉ MENSONGÈRE

Annuaire professionnels : Attention aux arnaques

Une société appelée Annuaire Pro a été condamnée le 19 juillet pour publicité mensongère par le tribunal correctionnel de Colmar.

Cette entreprise fait partie d'un ensemble de sociétés, implantée en France ou à l'étranger, qui proposent aux professionnels l'insertion de leurs coordonnées dans des annuaires spécialisés.

Parfois, certaines sollicitations sont présentées de telle manière que le professionnel peut penser qu'il s'agit simplement d'une vérification de données pour une mise à jour.

En fait, les documents à signer sont souvent des bons de commande ferme engageant le signataire. Or le montant de cet engagement est généralement peu visible.

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes appelle donc les professionnels à la plus grande vigilance, pour ne pas être victimes de société du type Annuaire Pro.

Pour INFO,

le quotidien "Le Bien Public" a publié
un article concernant l'arnaque aux annuaires
professionnels !

DAD Deutscher Adressdienst GmbH**L**LEGAL DEPARTMENTRECHTSABTEILUNG
DÉPARTEMENT JURIDIQUE
REPARTO LEGALE
DEPARTAMENTO JURÍDICO

DAD GmbH · P.O. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg

Union pour la Coopération
Bourgogne / Rhénanie Palatinat
Maurice Thieffenat
12, Rue du Petit Potet
21007 Dijon
FRANCE

REQU LE 15 FEV. 2006

Hambourg, le 2006-02-10

Votre commande d'insertion "DAD Registre de Sociétés"

Commande no. DM05605408 (prière d'indiquer comme référence)
Client no. 61510618

Madame, Monsieur,

Votre dossier a été transmis à notre service, vu que, malgré des relances et des rappels multiples, vous continuez à ne pas accomplir vos obligations de paiement concernant la commande susmentionnée. Nous disposons de votre commande dans laquelle les conditions de paiement sont également fixées.


Votre retard de paiement nous autorise selon les §§ 280, 286, 288 Code Civil à exiger le versement des dommages et des intérêts et à percevoir des intérêts moratoires qui s'élèvent désormais à 6,37% depuis le 2005-07-29.

Nous vous prions donc, dans l'intérêt mutuel, de régler les sommes dues qui sont mentionnées ci-dessous de manière détaillée et dont la somme totale s'élève à 809,00 EUR, les intérêts moratoires en sus, jusqu'au

2006-02-24

Après l'expiration de ce dernier délai de paiement nous nous verrons obligés, pour obtenir les sommes dues, d'engager une procédure. En cas d'une poursuite de nos exigences en voie juridique, vous devriez envisager des frais supplémentaires considérables.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.


Département Juridique

Facture no.	Date de la facture	Somme due
6007005	2005-07-15	789,00 EUR
Frais de sommation		20,00 EUR
Frais de dossier		0,00 EUR
	Total	809,00 EUR
Intérêts moratoires supplémentaires s'élevant à 6,37% depuis le 2005-07-29		

coordonnées bancaires: Deutsche Bank AG
IBAN DE53 2007 0024 0352 8411 00
BIC/Swift-Code DEUTDE33HAN

Weidestraße 126
22083 Hamburg
Germany☎ ++49 (0)40 7511990
Fax +49 (0)40 75119911
E-Mail: jura@deutscher-adressdienst.deAmtsgericht Hamburg HRB 88 115
VAT-No. DE1813739877
Managing Director: Inga Kruskop

12



Union pour la Coopération Bourgogne Rhénanie-Palatinat

Partnerschaftsverband Rheinland-Pfalz / Burgund

Deutscher Adressdienst GmbH
Weidestraße 126
D 22083 HAMBURG

Dijon, le 2 mars 2006

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 10 février par lequel vous nous réclamez la somme de 809 euros concernant la fiche d'information de rubriques professionnelles que nous vous avons retournée le 30 juin 2005.

Comme nous vous l'avons déjà dit dans nos courriers des 9 septembre et 4 novembre 2005, nous ne vous avons jamais passé de commande. La secrétaire, qui vous a renvoyé le document, n'a fait que répondre à votre demande d'information de rubriques professionnelles 2005/2006, où il était mentionné « *veuillez vérifier l'exactitude des indications ci-après, même si vous ne passez pas de commande, et nous renvoyer ce formulaire dûment rempli aussi rapidement afin d'actualiser les inscriptions* ».

De toute façon, cette demande d'information, et non « bon de commande » n'a pas été signée par le Président, qui seul a le pouvoir de décision des règlements. De plus, notre association vit de subventions et n'a pas les moyens de payer; les administrateurs ne sont pas liés juridiquement sur ce type de dossier.

Votre façon de procéder est absolument malhonnête et abusive et nous vous demandons de bien vouloir informer votre département juridique de bien vouloir cesser toute relance.

Vous trouverez ci-joint, en retour, l'annuaire que vous nous avez envoyé récemment.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président,

Maurice THEFFENAT

Courrier envoyé en recommandé

13

DAD Deutscher Adressdienst GmbH**LEGAL DEPARTMENT**

DAD GmbH · PO. Box 76 02 30 · D-22052 Hamburg
 Union pour la Coopération
 Bourgogne / Rhénanie Palatinat
 Maurice Thieffinat
 12, Rue du Petit Potet
 21000 Dijon
 FRANCE

RECHTSABTEILUNG
 DÉPARTEMENT JURIDIQUE
 REPARTO LEGALE
 DEPARTAMENTO JURÍDICO

REÇU LE 27 MARS 2006

Hambourg, 2006-03-20/gn

Commande no. **DM05605408** (prière d'indiquer toujours comme référence)
 Client no. **61510618**
 Votre lettre du **02.03.2006**

Monsieur,

Suite à votre courrier sus-mentionné, nous devons vous informer que nous ne comprenons pas votre position.

Nous nous permettons de vous informer qu'ayant reçu notre formulaire par courrier, vous aviez tout le temps nécessaire pour comparer les avantages et inconvénients de notre offre. Le formulaire permet par son format et la formulation des quelques passages textuels, de remarquer les informations importantes.

Particulièrement dans le texte que vous mentionnez, nous indiquons la possibilité de passer une commande. Les conditions de commande dans le paragraphe intitulé « **Commande** » en gras indiquent très particulièrement qu'il s'agit d'une commande pour une insertion payante.

De nombreuses sociétés que nous contactons utilisent notre formulaire pour actualiser leurs données. Si une signature juridiquement valide est apposée sous les conditions de commande, dans lesquelles sont spécifiés les coûts d'une insertion, alors le signataire ne peut prétendre avoir simplement voulu actualiser ses données.

La commande passée au nom de votre entreprise est juridiquement valide. Le formulaire vous a été envoyé par courrier. Il a été confirmé par signature juridiquement valide et cachet de société et renvoyé à notre adresse.

Nous ne pouvons pas assumer la responsabilité du signataire qui aurait agi au delà de son habilitation. Veuillez prendre note que nous ne sommes ni en mesure de ni obligés à vérifier l'autorisation du signataire. Ceci incombe à votre direction commerciale sensée contrôler la correspondance sortante afin d'éviter ce genre d'erreur.

Après réception de votre commande et expiration du délai d'annulation, nous avons effectué cet ordre. Nous avons donc imprimé votre annonce comme convenu dans notre annuaire et un exemplaire vous est parvenu directement après parution. Le fait que vous l'avez retourné n'a aucune influence sur la validité de votre contrat. Nous le gardons à votre disposition.

Nous espérons avoir ainsi clarifié la situation et vous demandons d'honorer vos responsabilités contractuelles en réglant notre facture dans les meilleurs délais. Car vous n'avez pas accepté notre offre du 24.11.2005, nous sommes obligés de maintenir la validité de la commande aux termes initiaux contractuels.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

p.o.
 DAD Deutscher Adressdienst GmbH

Weidestraße 126
 22083 Hamburg
 Germany

☎ ++49 (0)40 7511990
 Fax ++49 (0)40 75119911
 E-Mail: jura@deutscher-adressdienst.de

Amtsgericht Hamburg HRB 88 115
 VAT No. DE813739877
 Managing Director: Inga Kruskop